



## DECLARATION DU NOMBRE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

En application de l'article L. 233-8 II du code de commerce et des articles 221-1 et 223-16 du règlement général de l'AMF

- **Société déclarante :**

- \* Dénomination sociale : **F F P**
- \* Adresse du siège social : 66 Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
- \* Marché Réglementé (Eurolist) : Compartiment B

- **Nombre d'actions et de droits de vote :**

|  | <b>31 Mai 2017</b> | <b>30 Juin 2017</b> |
|--|--------------------|---------------------|
| <b>Nombre total d'actions</b>                  | 25 072 589         | 25 072 589          |
| <b>Nombre total brut des droits de vote</b>    | 45 198 426         | 45 426 002          |
| <b>Nombre total net des droits de vote (1)</b> | 45 097 247         | 45 097 247          |

(1) Total net = nombre total des droits de vote attachés au nombre total d'actions – actions privées de droit de vote (comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

Déclaration si dépassement de plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la société et chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

Neuilly-sur-Seine, le 3 Juillet 2017

Thierry Mabile de Poncheville  
Directeur Juridique